



BVVB INFO N°121

La Ville du Bois, 8 juin 2016

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

A/ Finances :

- le Syndicat de l'Orge a voté le montant des cotisations syndicales fiscalisées pour l'année 2016 et le montant s'élève à 54 283,96€ (identique au montant 2015). Le Maire a pris acte et propose de renouveler son recouvrement par fiscalisation : Vote : une voix contre.
- Les tarifs maximaux prévus au Code Général des Collectivités Territoriales et servant de référence pour la détermination des tarifs s'élèvent, pour 2017, à 20,50€ pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de 50 000 habitants et plus. Les recettes perçues en 2015 s'élèvent à 45181.76€. Il est proposé les tarifs 2017 :

Supports Publicitaires	Tarifs en euro par m ² par an	
	NON NUMERIQUE par face (ou affiche)	NUMERIQUE
Dispositifs publicitaires dont la superficie est égale ou inférieure à 50 m ²	20,50€	61,50€
Dispositifs publicitaires dont la superficie est supérieure à 50 m ²	41,00€	123,00€
Pré-enseignes dont la superficie est égale ou inférieure à 50 m ²	20,20€	60,60€
Pré-enseignes dont la superficie est supérieure à 50 m ²	40,40€	123,00€
Enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 m ²	EXONERATION	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	20,50€	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	41,00€	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m ²	82,00€	

Ces nouveaux tarifs seront applicables au 01/01/2017. Vote : une voix contre.

B/ Un agent communal va être muté vers la commune de Saint Aubin. Pour lui permettre son intégration dans sa nouvelle affectation, il bénéficie de 5 journées rémunérées par la commune de Saint Aubin.

C/ Travaux et Urbanisme :

- Kaufman et Broad a sollicité une autorisation d'urbanisme pour une extension du réseau électrique. La commune prend en charge la réalisation et d'un commun accord, devant faire l'objet d'une convention, la société KAUFMAN & BROAD Homes versera à la commune une participation à hauteur de 100 % du montant des travaux. Vote : 1 abstention.

La suite au verso...





- Avenant EPFIF n°3 : prolongation au 31 décembre 2017 : afin d'achever les re-membrements nécessaires aux opérations engagées, et poursuivre l'action sur les secteurs mutables identifiés par l'EPFIF, il est proposé au Conseil Municipal de pro-priéter la durée de cette mission au 31 décembre 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF. Vote : unani-mité.
- Commission Communale d'Accessibilité : il est proposé de créer la commission commu-nale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de LA VILLE DU BOIS et d'en fixer la composition comme suit :
 - ◇ Le Président (Maire)
 - ◇ 5 Elus (4 majorité + 1 opposition)
 - ◇ 1 Association représentante des personnes âgées : Foyer des Anciens
 - ◇ 1 Association représentante des personnes handicapées : Trans-Forme
 - ◇ 1 représentant de commerçant
 - ◇ 1 représentant des usagers de la villeVote : unanimité.

Le Conseil d'Administration de BVVB va solliciter auprès de notre Maire le poste de « représentant des usagers de la ville ».

- Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) pour les ERP et IOP :

ERP : établissement recevant du public.

IOP : installations ouvertes au public.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune réalisé du 06 juillet 2015 au 04 mars 2016 a montré que 27 ERP et 1 IOP n'étaient pas conformes à la réglemen-tation en vigueur. Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP avec la nouvelle ré-glementation en vigueur n'ayant pu être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé et obtenir validation de la Préfecture, pour programmer les travaux nécessai-res.

Le coût de réhabilitation est évalué à 1 381 157€. Cette somme peut être échelonnée sur 9 années. Un calendrier des 28 sites a été présenté.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté, pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune, d'autoriser Mon-sieur le Maire à déposer la demande d'Ad'AP auprès de Madame la Préfète et à signer tout acte ou document lié à ce dossier (le diagnostic complet peut être consulté auprès du ser-vice juridique en Maire).

Vote : unanimité.

- Adhésion à la charte régionale de la biodiversité : La commune a validé à l'unanimité l'adhésion à cette charte.

D/ Décisions du Maire : 17 décisions ont été énumérées et pour quelques-unes, expliquées.

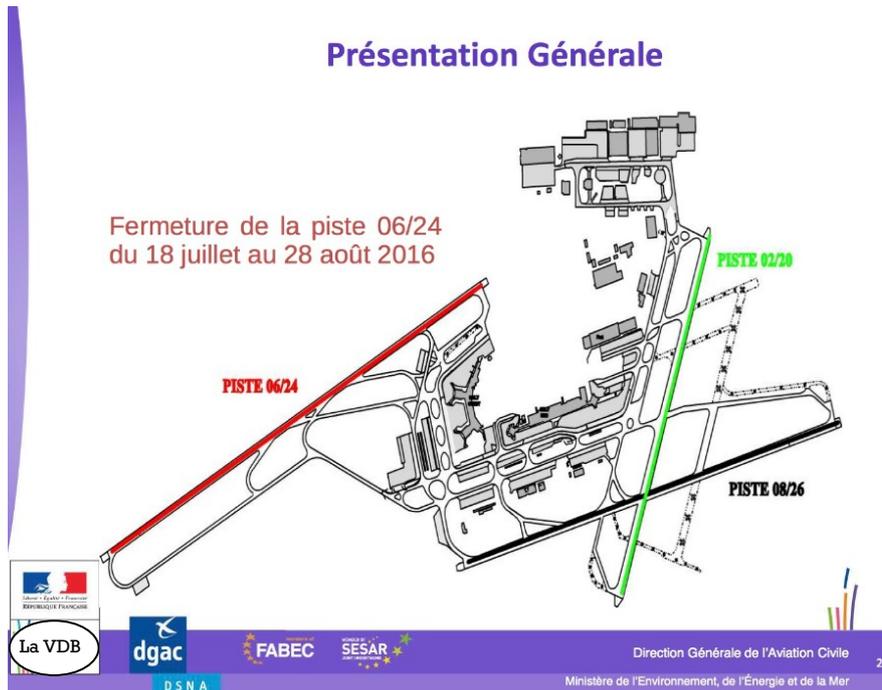
En questions diverses, BVVB a souhaité savoir si l'achat du Cabinet Médical et la mise en pla-ce des médecins et le projet d'une maison médicale (opération Kaufman et Broad) sur la RN 20 ne faisaient pas doublon ? D'après le Maire, le cabinet médical de la RN 20 regroupera les infirmières de la Ville du Bois, et les autres professions médicales actuellement non adaptées (orthophoniste, dentiste, etc...)



AEROPORT D'ORLY – FERMETURE DE LA PISTE 4

Le bonheur des uns fait parfois le malheur des autres. La piste n° 4 d'Orly sera fermée pour travaux du 18 juillet au 28 août 2016. Sur les deux premières cartes, la piste n°4 est en rouge, et la Ville du Bois est positionnée en bout de la flèche.

Présentation Générale



UTILISATION DES PISTES AVEC FERMETURE DE LA 06/24

- Exploitation en piste unique 08/26 :

face à l'ouest : ATT/DEC QFU 26

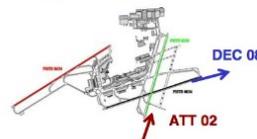
face à l'est : ATT/DEC QFU 08

Capacité opérationnelle
25 ARR/ 20 DEP – 45 global

- Exploitation en pistes croisées :

face à l'ouest

face à l'est



Capacité opérationnelle
25 ARR/ 25 DEP

Capacité opérationnelle
30 ARR/ 30 DEP

Utilisation de la piste 02/20 pendant les pointes de trafic

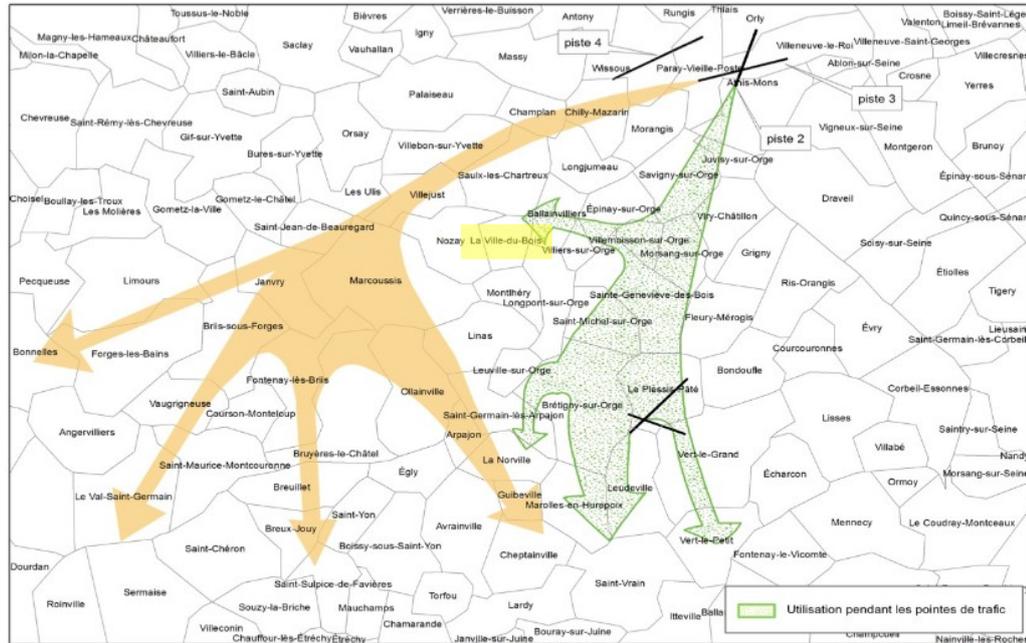




Sur les deux cartes suivantes, vous avez les prévisions de trajectoires selon les décollages face au vent d'ouest (carte 1) et les atterrissages face au vent d'est (carte 2). Les trajectoires sont représentées en vert clair.

CIRCULATION AÉRIENNE PENDANT LES TRAVAUX

Configuration face à l'ouest, enveloppes des départs sous 2 000 mètres d'altitude



CIRCULATION AÉRIENNE PENDANT LES TRAVAUX

Configuration face à l'est, enveloppes des arrivées sous 2 000 mètres d'altitude



Ces travaux de réfections fermeront la piste 0624, piste qui est majoritairement utilisée en période normale.



INAUGURATION DES BARTELOTTES DU 28 MAI 2016

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée le samedi 28 mai à 10h30. Le ruban principal a été coupé par notre Maire, assisté de Madame Chantal Castelnot, sous-préfète de Palaiseau (au centre) et de Madame Isabelle Perdereau, Conseillère Régionale. Le Conseil Départemental était également représenté, l'académie de Versailles et les enseignants de l'école. Monsieur le Maire avait également invité Monsieur Jérôme Cauet, ancien Conseiller Général et cité Monsieur Gérard Funès, ancien Conseiller Général qui ont défendu ce projet et aidé à avoir des subventions qui nous avaient été refusées.

Une centaine de personne était présente. Nous avons pu visiter les installations du Gymnase et des classes Maternelles et Élémentaires.

Bien que le coût financier soit énorme pour la commune, il faut reconnaître que le personnel et les enfants qui utilisent ce site évoluent dans un environnement magnifique.

Au cours de la réception qui suivait la cérémonie, j'ai pu échanger avec notre Maire sur les préoccupations actuelles (chiens lère et 2ème catégorie, la circulation des poids lourds, la circulation automobile et piétonne à l'intérieur de notre commune, le PLU...



PLU REVISE POUR L'ECOLE NOTRE DAME

Selon le Parisien Essonne du 31 mai (ci-dessous), une enquête publique vient de s'ouvrir le 30 mai pour recueillir les avis pour le transfert de l'École Notre Dame située rue des Calleboudes dans l'enceinte de l'ISC (Institut du Sacré Cœur) plus connue sous le nom du « Château ».

Le plan d'urbanisme révisé pour l'école Notre-Dame



Le site choisi pour installer la nouvelle école se trouve sur un espace actuellement non constructible, au sein du parc de 17 ha.

SUIVRE TOUTE SA SCOLARITÉ, de la maternelle jusqu'à l'obtention du baccalauréat, dans un seul établissement pourrait bientôt être possible à La Ville-du-Bois. D'ici la rentrée 2017, l'école catholique Notre-Dame, actuellement située rue des Calleboudes, devrait être transférée au sein de l'Institution du Sacré-Cœur, qui regroupe déjà un collège et un lycée. Un projet qui fait l'objet d'une enquête publique — le plan local d'urbanisme devant être modifié — lancée hier, et qui s'étalera jusqu'au 30 juin.

Le site choisi se trouve en effet sur un espace actuellement non constructible, au sein du parc de 17 ha. « Pour compenser, d'autres espaces du parc passeront en zone non constructible, rassure Stéphane Coffinet, attaché de gestion de l'Institution du Sacré-Cœur. Nous avons un dénivelé naturel important, il fallait donc choisir

un lieu où il était techniquement possible de bâtir. Et nous voulions être placés près du mur d'enceinte afin de créer une nouvelle entrée, située route de Nozay, permettant de fluidifier au maximum la circulation. »

Les élèves devraient profiter de ce cadre naturel

Le projet avait été évoqué il y a déjà quelques années. L'école actuelle, qui accueille 280 élèves, nécessite d'importants travaux de réhabilitation et doit être mise aux normes d'accessibilité. « C'est très cher, mieux vaut reconstruire, concède Jacky Dumont, le chef d'établissement. Nous avons alors soumis l'idée à la municipalité. »

Un concours d'architectes a été remporté par Dumont Legrand Architectes. Des plans sont déjà dessinés. « Nous proposons un bâtiment en L organisé sur deux niveaux. L'école

maternelle se développe au rez-de-chaussée pour être de plain-pied sur l'accès rue. L'école élémentaire surplombe la maternelle et se trouve de ce fait au rez-de-parc, de plain-pied avec le chemin piéton au sud », peut-on lire sur leur site Internet.

Afin que l'ensemble des élèves profitent de cet « environnement particulier avec un cadre naturel très agréable », comme le décrit le chef d'établissement, plusieurs idées sont à l'étude. Des zones pédagogiques pourraient être mises en place, avec par exemple la création d'un jardin de découverte des essences.

NOLWENN COSSON

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences au service urbanisme, 20, rue Ambroise-Paré à La Ville-du-Bois les 14 et 30 juin de 14 heures à 17 heures, et le 18 juin de 9 heures à 12 heures.



Le projet est accessible sur le site de l'ISC : www.isc-villedubois.com/projet-ecole-notre-dame/

L'ISC accueille 1528 élèves pour le collège et le lycée, au moyen de 17 cars pour 25 lignes, auxquels il faudra rajouter les 280 élèves de l'Ecole Notre Dame.

Si la circulation s'en trouvera facilitée rue des Cailleboudes, il y a lieu de bien prévoir l'accueil des enfants qui seront en maternelle et primaire, et qui eux sont principalement transportés en voitures individuelles. L'entrée de ce nouvel établissement se ferait par la route de Nozay. **C'est dans cet esprit que nous déposerons notre avis sur le registre de cette enquête publique.**

PROGRAMME LOGIREP 1 ET 2



06/02/2016



26/05/2016

Trois mois et demi séparent ces deux photos. La flèche montre la hauteur du bâtiment le plus proche de la voie des Postes. Contrairement à la Résidence Coté Parc où les constructions ont été faites du plus haut (RN 20) au plus bas (voie des Postes), le bâtiment atteint la hauteur maximum autorisée en bordure de la Voie des Postes.

Nous avons appris qu'un collectif de riverains a contacté le Maire pour protester sur la réalisation de ces logements et leurs futurs occupants. Bien que nous ayons en son temps informé par tract l'ensemble des riverains, nous regrettons que ces personnes ne nous aient pas rejointes afin d'avoir plus de poids dans les discussions.

Nous rappelons avec insistance qu'avec la révision du PLU qui commence et les futurs programmes qui vont s'ajouter sur la RN 20, qu'un registre est ouvert aux services techniques et que nous pouvons réclamer que la hauteur des bâtiments qui seront en bordure de la Voie des Postes, ne dépassent pas la hauteur des bâtiments qui seront construits en bordure de la RN 20.

PROTECTION CONTRE LES APPELS TÉLÉPHONIQUES PUBLICITAIRES

Bloctel : la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique à partir du 1er juin 2016.

C'est à partir du 1er juin 2016 que la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique va être effectivement ouverte.

C'est ce qu'a confirmé la secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire le 3 mai 2016.

À cette date, les consommateurs pourront s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition.

Pour cela, ils devront entrer leur(s) numéro(s) de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) sur le site www.bloctel.gouv.fr. Ils recevront alors un récépissé précisant la date à laquelle



leur inscription sera effective. L'inscription sera effective au maximum 30 jours après la réception du récépissé.

Le récépissé mentionnera également la durée d'inscription sur la liste d'opposition, à savoir 3 ans. Et 3 mois avant l'expiration de ce délai de 3 ans, les consommateurs seront contactés par courriel ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

Si les appels continuent, les consommateurs pourront s'identifier sur le site www.bloctel.gouv.fr afin de remplir le formulaire de réclamation. Les services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) mèneront les enquêtes nécessaires.

Toutefois, le démarchage restera autorisé dans les situations suivantes :

- « en cas de relations contractuelles préexistantes » (par exemple, votre banque pourra continuer à vous appeler pour vous formuler des offres) ;
- en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- de la part d'instituts de sondage ou d'associations à but non lucratif, dès lors qu'il ne s'agira pas de prospection commerciale.

Les spams vocaux et les SMS, pour lesquels il existe déjà un numéro de signalement, ne sont pas concernés par Bloctel. Ils doivent être renvoyés par SMS au 33 700.

En outre, en attendant la mise en place de ce service Bloctel, sachez que tous les opérateurs de téléphonie proposent à leurs abonnés de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition. Il existe 2 types de listes d'opposition :

- la liste rouge (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste ne sont pas mentionnées sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs) ;
- la liste orange (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste orange ne sont plus communiquées à des entreprises commerciales en vue d'une utilisation à des fins de prospection directe. L'inscription sur la liste orange permet d'éviter le démarchage des entreprises commerciales mais les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite continue de figurer dans l'annuaire universel).

Rappel :

Le service Bloctel remplace le service Pacitel qui a fermé le 1er janvier 2016 (les personnes qui étaient inscrites sur Pacitel devront se réinscrire sur Bloctel).

Sources : www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10590

SURVEILLANCE POLICE MUNICIPALE ET GENDARMERIE PENDANT VOTRE ABSENCE

Vous allez partir et laisser votre habitation, un service gratuit vous est offert :

Tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances permet de partir en congés l'esprit libre.

Avant toute absence de longue durée (7 jours ou plus), remplir une fiche "opération tranquillité vacances", au poste de police municipale.

Les personnes isolées peuvent également se faire connaître.



Signalez vos absences

Les gendarmes et les policiers municipaux ont été équipés de tablettes numériques pour faciliter la surveillance spécifique du territoire à partir d'une application numérique :

- elle donne accès en temps réel, grâce à un GPS et une connexion Internet, à une cartographie des lieux à surveiller ;
- chaque maison qui a été vérifiée ou qui doit l'être est matérialisée sur écran.

Les gendarmes ou la police municipale vous informent par courriel de leur passage, s'il n'y a rien à signaler. Ils peuvent vous contacter en cas de besoin.

Comment s'inscrire ?

Il suffit de se présenter à la police municipale ou à la gendarmerie de Nozay, muni :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile
- d'une adresse courriel : elle est nécessaire car vous serez prévenus immédiatement, par l'envoi d'un courrier électronique, lors d'un passage des forces de l'ordre, s'il n'y a rien à signaler.

Vous pouvez remplir cette demande par l'intermédiaire du site internet de la Ville du Bois : www.lavilledubois.fr/cote-pratique/la-securite/123-prevention-cambriolage ou en contactant la police Municipale au Tél. : 01 64 49 55 60

LES ACTIONS AUX DIFFÉRENTS PÉAGES ET NOS FUTURES ACTIONS SUR LA RN 20 EN JUIN PORTENT

Recueilli sur le site du Parisien du 1er juin, une bonne nouvelle est annoncée. Le Conseil Départemental actuel soutient officiellement nos actions communes.

01 Juin 2016, 17h04 | MAJ : 01 Juin 2016, 17h04



Dourdan. 1,60 € à la sortie de Dourdan : l'autoroute A10 est payante sur cette partie ouest du département de l'Essonne. Une discrimination selon les associations et les élus. (LP.)

Rendre gratuit le tronçon francilien de l'A10 Dourdan - Les Ulis. Le conseil départemental a rejoint de nombreuses associations locales et voté une motion qui soutient cette demande.

Nicolas Méary, vice-président du conseil départemental et maire (UDI) de Brétigny-sur-Orge, a présenté ce texte lundi. Réunis en assemblée départementale, les élus ont adopté cette motion à 40 voix contre 2 (élus écologistes).

« L'autoroute A10 constitue l'une des rares sections d'autoroute payante en Ile-de-France, a rappelé Nicolas Méary. Ce qui représente une rupture d'égalité au regard des conditions d'accès au territoire essonnien et constitue un coût non négligeable pour les habitants. Par ailleurs, le péage incite certains poids lourds à prendre le réseau secondaire comme la N 20. »

Le conseil départemental a marqué son soutien à cette revendication et demandé au gouvernement d'engager des négociations avec Cofiroute, concessionnaire de l'A10.